

MOTION

Auteur UDC, par Jérôme Desmeules et Charles Clerc
Objet Baisser les émoluments du Service de la circulation
Date 11.09.2018
Numéro 4.0341

Dans son rapport du 21 août 2018, Monsieur Prix relève que de nombreux services des automobiles du pays prélèvent trop d'émoluments, ce qui dépasse les coûts et représente donc un impôt déguisé. Ce qui est interdit sans base légale.

Les offices de la circulation routière des cantons de Genève, du Jura, des Grisons, du Tessin, de Bâle-Campagne, du Valais, de Schwyz, de St-Gall, et d'Appenzell Rhodes-Extérieures sortent du lot.

Ces neuf cantons perçoivent des émoluments élevés alors que les coûts sont plus que couverts par l'ensemble des recettes provenant des émoluments.

Le Surveillant des prix estime qu'il convient de baisser les émoluments prioritairement dans les cantons de Genève, du Jura, des Grisons, du Tessin, de Bâle-Campagne, du Valais, de Schwyz, de St-Gall, et d'Appenzell Rhodes-Extérieures.

Le canton du Valais affiche un indice de financement par les émoluments de 140%, ce qui est beaucoup trop élevé.

Dans sa réponse par voie de presse, le service annonce que les émoluments se situent dans la moyenne Suisse. Mais cet argument est incorrect, la moyenne n'importe pas, ce qui importe c'est que le financement soit assuré, sans faire de bénéfices sur les émoluments comme c'est le cas actuellement.

Conclusion

Tout comme Monsieur Prix, le groupe UDC demande que les émoluments soient adaptés pour se calquer sur les coûts dans les meilleurs délais.